

Fiche synthèse – ateliers

//////////
Jour : 18 juin 2026 – 09h

Nom de l'atelier : Les éclairages privés (commerces, entreprises, sites industriels)

Noms des animateurs : Sterenn Poupard, Philippe Moutet, Emmanuel Jeanjean

Conclusions

Actions et leurs facteurs de réussite / méthode commun(e) aux expériences à retenir :

Sujet 1 : Frédéric LERAY (DG Prévention des Risques) : Obligations et exemplarité

Le cadre réglementaire français est assez contraignant. L'arrêté de 2013 régit les bâtiments non résidentiels, vitrines des commerces, enseignes de devanture, soumis à extinction de 1h-7h du matin sauf exceptions. Les hôtels, les résidences, restent à part étant considérés comme de l'hébergement. L'arrêté de 2018 vient préciser les obligations pour les cheminements et parkings des ZAE (notions d'ULR de température de couleur), mais précise aussi la temporalité d'extinction en cœur de nuit. Les installations ICPE ne sont pas soumises, mais les bâtiments administratifs se trouvant sur les sites peuvent être concernés par la réglementation s'ils sont hors zonage ICPE. La réglementation est suffisante du point de vue de l'état et son évolution n'est pas d'actualité.

Au-delà de la réglementation, des acteurs privés sont motivés pour améliorer leurs éclairages, c'est pourquoi une réflexion sur un label a été engagée par le DGPR et la Fédération des Parcs naturels régionaux (FPNR). Le label « entreprise engagée pour la nuit » récompense une véritable stratégie d'éclairage avec une logique territoriale. Le cahier des charges est en cours d'élaboration, lancement du label prévu au 2^{ème} semestre 2026 avec un premier jury en 2027.

Exemple de l'entreprise SAFRAN située dans le PNR Périgord Limousin : une usine à la campagne ayant des grands luminaires sur ses parkings. Ceux-ci ont été changés pour des luminaires moins hauts et respectant les limites de température de couleur, en même temps que l'installation d'ombrières photovoltaïques. Le PNR accompagne les acteurs privés et propose des diagnostics et préconisations, il a développé son label local. 15 entreprises diagnostiquées et 4 labellisées.

Une jurisprudence récente a contraint la ville de Toulouse à faire usage de son pouvoir de police afin de faire respecter la réglementation pour des commerces y contrevenant, suite à un recours de FNE Occitanie. La collectivité avait procédé à un simple rappel à la loi, mais des non-respects demeurant, le tribunal administratif a condamné la ville, lui donnant un mois pour verbaliser les contrevenants.

Autre exemple, la ville d'Alès, rappelle les règles d'éclairage dans son Règlement Local de Publicité (RLP), et sa police municipale a la charge de le rappeler aux contrevenants.

Sujet 2 : Sébastien VAUCLAIR (DarkSkyLab) : Les gros contributeurs privés

L'impact des grands sites industriels est considérable en France, les deux plus gros contributeurs sont deux usines Acelor Mital suivies par l'aéroport Roissy CDG.

Par croisement des données satellites et des données locales d'éclairage public DarkSkyLab parvient à mettre en évidence les contributions des sites privés. Les grandes zones d'activités, les infrastructures de transport, les serres agricoles sont nettement visibles. Une étude a été menée sur Brest Métropole et sur la Bretagne. Une serre à tomates de 10 ha, génère halo lumineux équivalent à celui de Brest Métropole.

Le bureau d'étude réalise des audits de sites industriels existants mais également des études en amont des aménagements venant alimenter les études d'impact.

L'exemple d'un site industriel montre qu'une analyse fine est possible. Cela commence par un travail de terrain permettant de recenser tous les points lumineux (localisation, nature, ...) et de prendre en compte des effets de masques, liés aux bâtiments et installations. La modélisation permet ensuite de préciser la contribution de chaque point lumineux et de proposer des scénarios d'extinction. Par exemple l'extinction des points les plus hauts (au-dessus de 6m). Le niveau d'éclairement peut être modélisé à proximité du site, comme, par exemple, à la surface du cours d'eau proche.

On rappelle que l'éclairage des panneaux publicitaires lumineux installés dans les vitrines (alors qu'il peuvent être interdits sur l'espace public comme à Grenoble) sont un angle mort de la réglementation.

Les panneaux d'information des collectivités sont aussi parfois très impactant. Le « *Light Management Plan* » des RICE contiennent normalement une luminance surfacique pour ce type d'installation.

Sujet 3 : Richard Scherrer (Parc National des Cévennes) : Sensibilisation et accompagnement des acteurs privés

Un travail sur l'éclairage privé a été réalisé avec l'association IPAMAC qui facilite la coopération entre PN et PNR à l'échelle du massif central. Dans un premier temps, en 2020 un bureau d'étude (Nicolas Houel) a été missionné pour faire des diagnostics sur des sites privés (30 acteurs dans 7 parcs). L'argument utilisé : vous êtes en RICE l'éclairage public y est bien maîtrisé et vous que pouvez-vous faire pour améliorer le vôtre ? Cela a entraîné par exemple la rénovation d'un village de gîtes, avec le remplacement de mâts initialement assez hauts par des bornes plus basses et la remise d'éclairages portatifs pour les résidents.

Dans un deuxième temps, les Parcs se sont demandé comment massifier et diffuser les premières actions. Un document de sensibilisation et un guide technique ont été édités, contenant des conseils précis adaptés à une typologie d'activités : agence bancaire, boutique, ZA, entreprise... Ces documents sont libres de droit et disponibles sur le site ipamac.fr.

Pour diffuser ce document et informer directement les intéressés le PNR des Volcans d'Auvergne a travaillé avec des jeunes volontaires de l'association Uni'cités. Après une journée de formation et deux de prise de contacts, les jeunes ont pu démarcher directement les acteurs socio-économiques. En 2024 et 2025, 200 acteurs ont été touchés et une dizaine d'élus associés à la démarche.

Dans le PN des Cévennes, un observatoire photographique a été mis en place afin de mener des campagnes photos avant/après coupure de l'éclairage public et ainsi faire ressortir les contributeurs privés. Les clichés permettent d'aller discuter avec les collectivités et les chambres consulaires afin d'essayer de convaincre à agir. Le travail est toujours en cours.

Dans le PNR des Monts d'Ardèche, 6 étudiants en BTS GPN ont démarché les commerces d'une ZA d'Aubenas avec un très bon accueil et une sensibilisation jugée réussie. Demeure la question de comment mobiliser les maisons mères des grandes enseignes que l'on retrouve dans la plupart des ZA ?

À la Réunion le PN prend en charge des diagnostics sur des zones d'activités et entreprises.

Les démarches RSE des acteurs privés ou les normes ISO140001 ISO sur la biodiversité... peuvent être un levier.

Sujet 4 : Mike HAWTIN (North York Moors National Park, UK) : Amélioration de l'éclairage par la création de communautés d'engagement

Le Parc travaille avec tous les interlocuteurs, agriculteurs, commerces, acteurs touristiques, pour encourager ces communautés à s'engager à devenir « des amis du ciel noir » (dark sky friendly community). Il adapte son argumentaire en fonction des intérêts de ses interlocuteurs (biodiversité, ciel nocturne, santé, paysage, éducation...), et des animations sont dédiées à ces communautés pour les mobiliser. Le mantra du Parc en la matière : ne pas mettre tout le monde dans le noir, mais bien réfléchir aux besoins réels.

Le Parc leur communique des informations précises sur les enjeux mais surtout sur les solutions et sur les matériels recommandés. En plus d'outil de communication et de guides, il dispose de caisses de matériels d'éclairage pour montrer concrètement ce qui est recommandé et installable. Les acteurs privés peuvent bénéficier de fonds du parc pour financer les changements de luminaires. Les fonds proviennent de fonds de compensations, taxes aménagement, ou aides gouvernementales.

Par exemple un bon nombre de petites fermes ou grandes fermes ont été accompagnées. Il en ressort souvent que les salariés sont plus satisfaits des nouveaux éclairages. Plus de 1000 points lumineux ont été remplacés, dans des communautés religieuses, des résidences privées, des parkings, des gîtes... Un label « *dark sky friendly community* » permet de communiquer sur les structures engagées. Un groupement d'espaces protégés à l'échelle régionale promeut cette dynamique.

Le Parc essaye aussi de montrer l'exemple sur ses propres espaces d'accueil. Rénover l'éclairage sur son patrimoine est l'occasion de discuter avec des électriciens, installateurs.

Une personne à temps plein est dédiée à cet accompagnement. Des relais du parc, ambassadeurs ou volontaires, sont également formés.

Méthode(s) commune(s) :

La réglementation française est contraignante, mais elle peu appliquée car souvent méconnue. Informer simplement les contrevenants peut fonctionner, le pouvoir de police des communes est peu utilisé.

Des outils de sensibilisation très bien faits et libres de droits existent : IPAMAC.FR

Le label « entreprises engagées pour la nuit », peut être une bonne incitation pour les entreprises, pour lesquelles l'argument économique a souvent peu d'impact. A lier avec les politiques RSE ou les normes ISO.

Pour sensibiliser, les catalogues de luminaires, voire des luminaires eux-mêmes peuvent faciliter le passage à l'acte.

Quels sujets approfondir pour les RICE dans un avenir proche ?

Populariser les méthodes pour identifier de manière macro les éclairages privés (images satellites, observatoires photos, méthode « d'extraction » de l'éclairage privé, ...), ce sont des outils convaincants qui apportent directement la preuve de l'impact nocturne.

Une fois les impacts identifiés, le travail de terrain semble incontournable pour faire évoluer les pratiques. Il consiste en un recensement et une analyse des luminaires pour mieux connaître l'éclairage en place souvent méconnu, puis la proposition de solutions concrètes.